

**Liste des délibérations**  
**Réunion de Conseil Municipal**  
**Du Lundi 6 mars 2023 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 6 mars 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de Samer.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, M. MAQUINGHEN, Mme POCHE, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme ROUX, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. CARLU, M. BUIRETTE, M. NAUDET, M. DARCHEVILLE, M. LABONTE, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : Mme BASTIDE (ayant donné pouvoir à M. BALLY), M. BAILLY (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), Mme COLOMBO (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à M. JOUGLEUX), Mme WALLE (ayant donné pouvoir à Mme POCHE).

22 Présents + 5 Pouvoirs

**BUDGET – PERSONNEL**

- Débat d'orientation budgétaire :

M. VAN ROEKEGHEM, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines, a présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire et les membres présents du conseil municipal en ont débattu.

- Règlement Budgétaire Financier :

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications au Règlement Budgétaire Financier.

- Demandes de subventions :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander les subventions d'investissement suivantes :

- A la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet de bâtiment destiné aux accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Au département dans le cadre du FARDA, volet « aires de jeux, petits équipements sportifs » pour l'aménagement des espaces de jeux du lotissement Rosa Bonheur

- Au titre du fond vert pour la rénovation de la salle de sports Lemanski

- Tarifs des concessions « caverne » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs des concessions caverne au cimetière.

## **ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME**

- Projet de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement prévu rue de Longuerecques :

Le conseil municipal, avec 2 abstentions de Mme Beausse et M. Mille, et 25 voix pour, approuve le projet de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement prévu rue de Longuerecques.

- Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 à destination des membres des associations locales :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place une formation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 à destination des membres des associations locales.

- Rapport annuel d'activité de la communauté de Communes Desvres-Samer 2021 :

Le conseil municipal prend connaissance du Rapport annuel d'activité de la CCDS

- Avenant à la convention de constitution de réserves foncières compensatoires avec la SAFER :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention de constitution de réserves foncières compensatoires avec la SAFER.

- Horaires du bureau de Poste :

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la proposition de nouveaux horaires d'ouverture de la poste et de mise en place d'un facteur-guichetier.

## **ÉCOLE-JEUNESSE**

- Horaires de l'École élémentaire Lucien Coustès :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les nouveaux horaires à l'école élémentaire Coustès

- Budget « livres de Noël » pour l'école maternelle Jean Moulin :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le budget alloué aux achats de livres de Noël pour les enfants de l'école maternelle Jean Moulin.

**CULTURE - PATRIMOINE - ANIMATIONS**

- Spectacle des « Thibautins » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer le contrat avec les Thibautins pour une représentation le 30 septembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe un tarif unique de 10 € pour les entrées.

- Marché nocturne du 13 juillet 2023 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer le contrat avec le groupe « M. Peabody » pour une représentation le 13 juillet 2023 lors du marché nocturne.

- Salon de la caricature :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de vente des dessins à 5 € l'unité.

La séance est close à 23h35.